

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je n'étais pas au courant du télégramme, mais je me renseignerai immédiatement.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—L'ACCROISSEMENT DU PERSONNEL COMPÉTENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Graffey (Brome-Missisquoi): Ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné les débats qui ont eu lieu à la fin de la semaine dernière, l'honorable député peut-il maintenant assurer à la Chambre que le gouvernement annoncera une campagne exceptionnelle de courte durée relativement à l'effectif médical avant la présentation du projet de loi concernant l'assurance frais médicaux plus tard au cours de cette session?

[Plus tard]

M. Graffey: Je ne sais s'il y a eu arrêt dans les communications mais j'avais posé une question au ministre et j'ai cru qu'il allait me répondre avant que l'on adresse la suivante au président.

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je suis heureux d'informer le député que toute cette question fait présentement l'objet d'une étude par la Chambre. Comme les honorables députés le savent, nous avons prévu un programme à long et à court termes, et les fonds affectés aux ressources en matière d'hygiène permettront d'augmenter le personnel dans le domaine de la santé. Nous aurons cependant l'occasion d'étudier ce sujet aujourd'hui, lorsque la Chambre sera saisie du bill portant sur le régime d'assurance frais médicaux.

M. G. W. Baldwin (Peace-River): J'ai une question connexe à poser au ministre. Est-il probable que la résolution sur le régime d'assurance frais médicaux soit présentée à la Chambre avant tout entretien que le ministre pourrait avoir avec son homologue dans la province de Québec?

L'hon. M. MacEachen: Il n'y a eu aucun changement d'apporté au programme en ce qui concerne la présentation de la mesure législative portant sur le régime d'assurance frais médicaux.

[Français]

LES FAILLITES

ON DEMANDE S'IL Y AURA UNE ENQUÊTE ROYALE SUR LES FAILLITES FRAUDULEUSES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Henri Latulippe (Compton-Frontenac): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question à l'honorable ministre de la Justice?

L'honorable ministre aurait-il l'intention d'instituer une enquête royale dans le cas des banqueroutes frauduleuses au Canada?

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je crois que cette question a déjà été posée au cours de cette session.

M. Raymond Langlois (Mégantic): Monsieur l'Orateur, vous avez raison. La question a été posée au premier ministre. A ce moment-là, il a signalé que le Sénat était saisi de la question en raison du bill n° S-17. Le Sénat n'est plus saisi de ce projet de loi et le premier ministre a peut-être quelque chose de nouveau à signaler à la Chambre.

LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

LA POSSIBILITÉ D'UNE NOUVELLE MESURE AU COURS DE LA PRÉSENTE SESSION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social? Étant donné sa déclaration à Vancouver hier, selon laquelle le gouvernement étudie avec le plus grand soin les problèmes des bénéficiaires de la pension de vieillesse, peut-il nous dire si le Parlement sera saisi au cours de la session actuelle d'une mesure législative dans ce domaine, autre que celle que nous avons actuellement?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'écarte pas la possibilité de la chose, mais je ne la confirme pas non plus.

M. Knowles: Une question supplémentaire...

L'hon. M. Pickersgill: Voilà une réponse digne de Paul. (Exclamations)

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Tandis que le gouvernement étudie cette question et que le ministre tente d'en venir à une décision, nous dirait-il comment les bénéficiaires de la pension de vieillesse supporteront, dans l'intervalle, la hausse du coût de la vie?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La question a déjà été déclarée irrecevable.

M. Knowles: Elle n'en demeure pas moins excellente.